

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 11 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le onze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au local du boulodrome, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, M. MARMEY Frédéric, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. DUMONT Éric, Mme TOURNIER Aurélie, Mme CHAZOT Catherine, M. CROS Maxime, M. FOUREL Jean-Philippe, Mme ALBUS Karine, Mme FAURIE Odile, Mme VANDENEYNDE Myriam, M. LEYDIER Jean

Absents Excusés : Mme ALLEMAND Josiane, M. OLLIVIER Frédéric

Secrétaire de séance : Mme VANDENEYNDE Myriam

Le compte rendu du conseil municipal du 04/02/2022 a été approuvé.

DELIBERATIONS

A – Vote des comptes administratifs 2021

Le maire présente les comptes administratifs 2021 du budget communal, du budget assainissement, du budget vente énergie photovoltaïque et du budget lotissement de Trévit distribués à chaque conseiller municipal.

Le maire se retire pour permettre aux conseillers municipaux de s'exprimer par vote sur la gestion de l'année.

M. MARMEY Frédéric recueille les votes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal, ainsi que les affectations de résultats.
- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement, ainsi que les affectations de résultats.
- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget vente énergie photovoltaïque, ainsi que les affectations de résultats.
- Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement de Trévit, ainsi que les affectations de résultats.

Le maire fait part au conseil municipal que les comptes de la commune sont bons avec une capacité d'investissement, et un endettement maîtrisé.

M. Leydier fait part au maire que la commune devrait envisager d'emprunter rapidement pour les travaux d'assainissement car les taux risquent d'augmenter. Le maire répond qu'il faut que le plan de financement de l'opération soit finalisé avant de prévoir d'emprunter.

B - Compte de Gestion 2021 – Budget communal, Budget Assainissement, Budget Vente Energie, Photovoltaïque et Budget Lotissement de Trévit

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget communal
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget vente énergie photovoltaïque
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget lotissement de Trévit

C - Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner :

- demande située au lieu-dit Martin parcelle de AE 434 de 4350 m², et AE 263 de 145 m²
- demande située 130 chemin des Prés d'Aurette parcelle AH 263 de 642 m² et Le Village parcelle AE 259 de 164 m²

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas préempter ces parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.
- Charge le maire ou un adjoint de toutes les démarches et signatures utiles.

D - Subvention de fonctionnement à l'association L'Adapei 07

Le maire fait part au conseil municipal d'une demande de l'Association L'ADAPEI 07 pour une subvention de fonctionnement pour l'année 2022.

Il rappelle que la commune de Préaux participe à l'Opération Brioches dont les bénéfices sont réservés à l'investissement dans les structures destinées à l'accueil des personnes handicapées mentales

Il précise que pour assurer son fonctionnement et ses actions de soutien aux familles l'association en elle-même ne dispose d'aucune autre ressource que celles générées par les cotisations de ses adhérents, les subventions communales et parfois des dons et des legs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'apporter son soutien à l'association l'Adapei 07 par une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 euros cette année 2022.
- Dit que la somme sera prévue au budget primitif 2022 de la commune
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

E - Travaux de peinture au chœur de l'église de Préaux

Le maire présente le devis de l'entreprise FROMENTOUX FRERES d'Annonay concernant des travaux de peinture au chœur de l'église de Préaux d'un montant de 21626.40 euros HT soit 25951.68 euros TTC.

Il précise que l'Association pour le patrimoine et de la restauration de l'église de Préaux participera financièrement à ces travaux par le versement d'une aide financière à la commune d'un montant de 21000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le devis l'entreprise FROMENTOUX FRERES d'Annonay concernant des travaux de peinture au chœur de l'église de Préaux d'un montant de 21626.40 euros HT soit 25951.68 euros TTC.
- Accepte l'aide financière de l'Association pour le patrimoine et de la restauration de l'église de Préaux pour ces travaux
- Dit que ces travaux seront prévus au budget primitif 2022 de la commune
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

F - Ecole Primaire Publique de Préaux - Convention interventions musicales en milieu scolaire - Année scolaire 2022-2023

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de Mme MOTTET Marie-Claire, directrice de l'école primaire publique de Préaux souhaitant faire bénéficier les trois classes de l'école (cycle 1, 2 et 3) d'un intervenant musique avec le syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Il précise que le coût pour la commune de la prestation est de 1800 euros (forfait unique « interventions musicales en milieu scolaire – maternelles et élémentaires » = 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum de 600 euros par classe)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable et accepte de financer à hauteur de 1800 €uros un intervenant musique pour les trois classes de l'école publique pour l'année scolaire 2022-2023.
- Autorise le maire à signer la convention « interventions musicales en milieu scolaire année scolaire 2022-2023 » entre le syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse et la Commune de Préaux
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

G - Electrification rurale – convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage – Opération ENF-Granger Nord – Lotissement communal de Trévit

Le maire informe le conseil municipal que le SDE07 est maître d'ouvrage pour les travaux de distribution d'électricité, et la commune est maître d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public et génie civil des réseaux de télécommunications.

Il propose au conseil municipal afin de faciliter la coordination du chantier de désigner le SDE07 comme maître d'ouvrage unique pour l'opération ENF-Granger Nord – Lotissement communal de Trévit.

Le montant de la participation de la collectivité aux travaux de génie civil des réseaux de télécommunication est estimé à 7761.60 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne le SDE07 comme maître d'ouvrage unique pour l'opération ENF-Granger Nord – Lotissement communal de Trévit.
- Autorise le maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour cette opération.
- Dit que ces travaux seront prévus au budget primitif 2022 de la commune
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

H - Programme voirie communale et communautaire - Année 2022

M. le maire informe le conseil municipal que la commission voirie s'est réunie ce 11/03/2022 pour examiner le programme voirie pour l'année 2022.

Le total des travaux sur la voirie communale est estimé à 27800.00 euros HT détaillé comme suit :

Voies Communales	Estimations €uros HT
Chemin du Petit Ruas	3500,00
Chemin La Petite Morlière	1500,00
Chemin de Pierre Plate (Urgent 2600 € + partie basse 1800 €)	4400,00
Chemin de Bellevue (5000€ + 1000 €)	6000,00
Chemin de la Bruyère	2400,00
Chemin de la Tribolière (900 € + 6600€)	7500,00
Chemin de Laurençon	2500,00
Total	27800,00

Le total des travaux sur la voirie communautaire est estimé à 29000.00 euros HT détaillé comme suit :

Voies Communautaires	Estimations €uros HT
Route des Hubacs (20000€+9000€)	29000,00
Total	29000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme voirie communale et communautaire 2022 présenté ci-dessus
- Dit que ces travaux seront prévus au budget primitif 2022 de la commune
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ce programme.

I - Choix de l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux des réseaux d'assainissement dans le centre bourg de Préaux

M. le maire présente au conseil municipal l'opération de renouvellement du réseau d'assainissement de la traverse du village de Préaux.

Ces travaux sont réalisés conjointement avec le Syndicat des eaux Cance-Doux qui renouvelle le réseau d'alimentation en eau potable de la traverse du village de Préaux.

Afin de limiter le coût des travaux (une seule tranchée pour deux réseaux), mais également en vue de réduire la durée de la gêne occasionnée aux riverains, la commune et le Syndicat ont réalisé un marché commun pour ne retenir qu'une seule entreprise.

Le marché public de travaux a été lancé sous forme dématérialisé sur le site achatpublic.com. la date limite de réception des offres était fixée au 18/10/2021.

Trois entreprises ont déposé une offre : Le Groupement Ch. FAURIE T.P.-BOUCHARDON – SAUR – DSN avec comme mandataire DSN (Ducoin Société Nouvelle), l'entreprise Compte TP et l'entreprise Faurie S.A.S.

Le rapport de dépouillement des offres est présenté au conseil municipal.

Tableau des offres reçues – Assainissement :

Entreprises Candidates	Montant € HT
COMTE T.P.	268 675.20 €
Ch. FAURIE T.P.-BOUCHARDON-SAUR-DSN	239 025.20 €
FAURIE S.A.S.	472 109.60 €

Tableau de classement des offres – Assainissement :

Candidat	Offre (€ HT)	Valeur technique	Note / 40	Coût des travaux	Note / 50	Délais Note/10	Total Note/10	Classement
		Coff. 4	Coff. 4	Coff. 5	Coff. 5	Coff. 1		
TP COMTE	268 675,20	7	28	8,90	44,48	6,00	78,48	2
Ch. FAURIE T.P.-BOUCHARDON-SAUR-DSN	239 025,00	8	32	10,00	50,00	8,00	90,00	1
FAURIE	472 109,60	7	28	5,06	25,31	8,00	61,31	3

Au regard de ces éléments le maire propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises Ch. FAURIE T.P.-BOUCHARDON-SAUR-DSN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre du groupement d'entreprises Ch. FAURIE T.P.-BOUCHARDON – SAUR – DSN d'un montant de 239 025.00 euros HT pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement dans le centre bourg du village de Préaux
- Dit que ces travaux seront prévus au budget primitif Assainissement 2022.
- Charge le maire pour effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à la réalisation de cette décision.

DIVERSES INFORMATIONS

a) Service cantine et garderie année scolaire 2022-2023

Mme Mourier-Duvignaud, adjointe en charge des affaires scolaires fait part au conseil du mail reçu de la part de Numérian concernant la préparation de la rentrée scolaire 2022/2023 pour la mise à jour dans le portail famille (portail qui permet aux parents de faire les réservations cantine et garderie). Le conseil municipal devra définir lors de la prochaine réunion du 08/04 les tarifs cantine et garderie pour la rentrée 2022/2023.

Mme Tournier regrette le manque de concertation entre les élus et les parents d'élèves avant la mise en place de ce portail famille notamment pour la gestion de la garderie qui était souple auparavant car sans réservation, et dorénavant les parents ont jusqu'à la veille 23h59 pour réserver.

Le maire précise qu'il ne sait pas qui sera en charge de la cantine l'année prochaine. Il précise que si le Restaurant la Truffolie ne souhaite pas renouveler le service, la commune devra rechercher une solution alternative. Des solutions sont envisagées : le CAT de Roiffieux, le restaurant Vincendon de Satillieu, Sodexo...

b) Demande de place d'un Food Truck

Le maire présente au conseil municipal une demande pour l'installation d'un foodtruck (Pita Patata) le lundi sur la commune. Les produits vendus sont : Pitas, Frites fraîches, falafels, sauces, cookies et nuggets maison. Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

c) Questions diverses

Guerre en Ukraine : Mme Tournier demande au maire si la mairie va organiser quelque chose sur la commune. Elle propose peut-être de répertorier les logements vacants privés et solliciter les propriétaires afin de pouvoir proposer ces logements aux ressortissants ukrainiens.

Mme Mourier-Duvignaud précise qu'il faut cibler les dons utiles à ce jour. La commune va se renseigner.

Internet : Le maire précise que la commune va mettre en place un point internet provisoire notamment pour les particuliers privés d'internet par satellite. Les particuliers pourront venir dans la salle communale de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci et pourront profiter du code wifi de la mairie. Ils devront venir avec leur matériel informatique.

La séance est levée à 22 h 50

Le Maire : Christian ROCHE

